

Actualités OFS



14 Santé

Neuchâtel, avril 2018

Statistique des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (MAS)

Les cabinets médicaux et centres ambulatoires en 2015

Selon les résultats pondérés du relevé statistique des cabinets médicaux et centres ambulatoires, la Suisse comptait en 2015 14 217 sites de soins rattachés à 13 971 cabinets médicaux et centres ambulatoires. 99% de ces cabinets médicaux et centres ambulatoires n'avaient qu'un seul site de soins. 48% des sites de soins pratiquaient la médecine spécialisée, 37% la médecine de premier recours et 16% les deux types de médecine¹. Les médecins titulaires d'un diplôme de formation médicale de base (diplôme fédéral pour les médecins formés en Suisse) actifs sur les sites de soins étaient pour 37% des femmes. À tout âge, leur degré d'activité est inférieur à celui des hommes. En équivalents plein-temps, le personnel d'assistance médicale représentait 64% de l'ensemble du personnel non-médical employé sur les sites de soins.

Introduction

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a recueilli pour la première fois en 2016–2017 des données sur les cabinets médicaux et les centres ambulatoires en Suisse. Les données recueillies, relatives à l'année 2015, portent sur les entreprises (cabinets médicaux et centres ambulatoires)², leurs sites («points of care»), leur personnel (médical et non-médical) et leurs finances. Elles apportent de nouvelles informations importantes sur le secteur des soins ambulatoires.

Au total, 18 723 entreprises ont été contactées. 6 926 entreprises ont livré des données complètes (population principale) et 1 867 entreprises ont transmis uniquement un type d'entreprise (population périphérique) (encadré E1). Les résultats présentés sont des estimations qui résultent de l'application d'une pondération (encadré E2) aux données des 6 926 cabinets médicaux et centres ambulatoires qui ont livré des données complètes.

Organisation des cabinets médicaux et centres ambulatoires

Un cabinet médical ou un centre ambulatoire peut compter un ou plusieurs sites où sont délivrées des prestations de soins par des médecins. La structure juridique des cabinets médicaux et centres ambulatoires varie en fonction du nombre de sites qu'ils comprennent (G1). 99% des 13 971 cabinets médicaux et centres ambulatoires ne comptaient qu'un seul site. Ces cabinets médicaux et centres ambulatoires avec un seul site étaient dans 91% des cas des cabinets médicaux en entreprise individuelle (EI), dans 7% des sociétés anonymes (SA) et dans 2% des sociétés à responsabilité limitée (SARL). La part de SA (39%) et de SARL (8%) est nettement plus élevée parmi les cabinets médicaux et centres ambulatoires comprenant deux sites ou plus. Les autres formes juridiques (société en nom collectif, société en commandite, société en commandite par action) représentent moins de 1% des cabinets médicaux et centres ambulatoires.

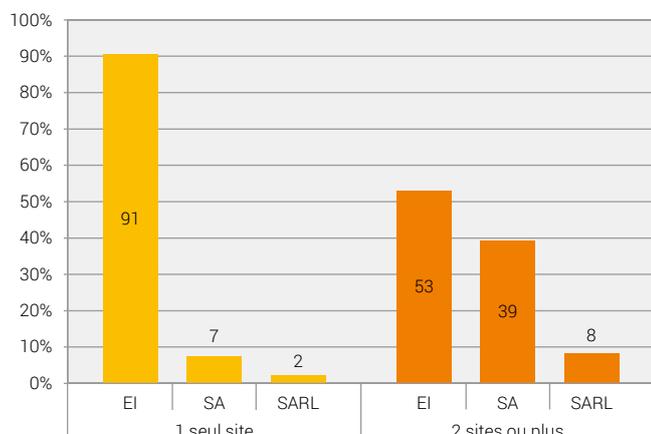
¹ En raison des *arrondis*, il peut arriver que la *somme* des pourcentages ne s'élève pas exactement à 100% mais soit quelque peu supérieure ou inférieure.

² Les termes «Entreprises» et «Cabinets médicaux et centres ambulatoires» sont utilisés comme des équivalents.

Forme juridique des cabinets médicaux et centres ambulatoires (uniquement EI, SA et SARL), en 2015

Selon leur nombre de sites

G1



Source: OFS – MAS

© OFS 2018

L'indication du type de médecine pratiquée (médecine de premier recours, médecine spécialisée ou médecine de premier recours et spécialisée [offre mixte]) est disponible pour chaque site de cabinet médical ou centre ambulatoire répondant. En 2015, 48% des 14 217 sites de soins pratiquaient la médecine spécialisée, 37% la médecine de premier recours et 16% les deux types de médecine.

Le type de médecine pratiquée sur les sites est en relation avec la forme d'organisation des cabinets médicaux et centres ambulatoires. Cinq catégories de formes d'organisation des cabinets médicaux et centres ambulatoires ont été considérées (T1). Elles prennent en compte la forme juridique du cabinet médical ou centre ambulatoire, le nombre de sites du cabinet médical ou centre ambulatoire et, pour les cabinets médicaux en entreprise individuelle (EI), l'appartenance à un cabinet de groupe. Un cabinet de groupe se comprend comme un groupement de cabinets, qui utilisent ensemble des infrastructures et/ou partagent du personnel.

Formes d'organisation des entreprises (cabinets médicaux et centres ambulatoires), en 2015

T1

Catégorie	Description	Entreprises	Sites
Total		100%	100%
1	Entreprise individuelle avec un seul site déclarant ne pas faire partie d'un cabinet de groupe	64,2%	63,1%
2	Entreprise individuelle avec un seul site déclarant faire partie d'un cabinet de groupe	25,2%	24,8%
3	Entreprise avec autre forme juridique (SA, SARL, etc.) avec un seul site	9,6%	9,4%
4	Entreprise individuelle avec plusieurs sites	0,5%	1,0%
5	Entreprise avec autre forme juridique (SA, SARL, etc.) avec plusieurs sites	0,5%	1,7%

Source: OFS – MAS

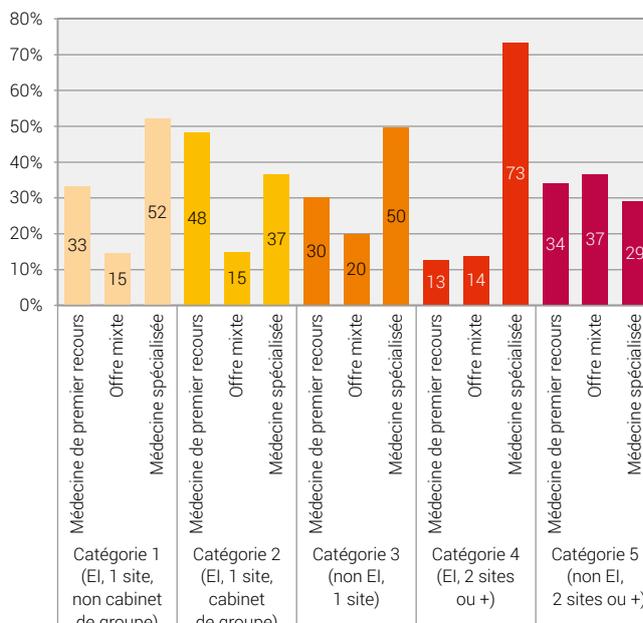
© OFS 2018

L'offre mixte (médecine de premier recours et spécialisée) est peu pratiquée sur les sites des cabinets médicaux en entreprise individuelle (catégories 1, 2 et 4) (G2). Le type de médecine le plus répandu parmi les sites de cabinets médicaux en entreprise individuelle avec un seul site déclarant ne pas faire partie d'un cabinet de groupe (catégorie 1) est la médecine spécialisée (52%). Sur les sites de cabinets médicaux en entreprise individuelle avec un seul site déclarant faire partie d'un cabinet de groupe (catégorie 2), la médecine de premier recours est la plus pratiquée (48%). La médecine spécialisée est pratiquée sur 73% des sites de cabinets médicaux en entreprise individuelle multi-sites (catégorie 4). Avec une part de 50%, la médecine spécialisée est également le type de médecine dominant des sites des entreprises avec autre forme juridique ne comptant qu'un seul site (catégorie 3). Il s'agit essentiellement de SA et SARL. En revanche, aucune orientation dominante ne ressort parmi les entreprises multi-sites de la catégorie 5.

Type de médecine pratiquée sur les sites, en 2015

Selon la forme d'organisation des entreprises

G2



Source: OFS – MAS

© OFS 2018

Lorsqu'un cabinet médical ou un centre ambulatoire compte plus d'un site, le type de médecine pratiquée sur les différents sites est le plus souvent le même. En 2015, parmi les cabinets médicaux multi-sites en entreprise individuelle, 93% pratiquaient le même type de médecine sur l'ensemble de leurs sites. Cette part est plus réduite (64%) parmi les entreprises multi-sites avec autre forme juridique.

Les cabinets médicaux en entreprise individuelle peuvent collaborer entre eux au sein d'un cabinet de groupe. 28% des sites de cabinets médicaux en entreprise individuelle ont déclaré faire partie d'un cabinet de groupe. Parmi eux, 53% font partie d'un groupe de deux cabinets, 22% d'un groupe de trois cabinets et 25% d'un groupe de quatre cabinets ou plus.

E1: Participation à la statistique MAS

18 723 entreprises ont été contactées dans le cadre du relevé des données de l'année 2015 des cabinets médicaux et des centres ambulatoires. Sur 18 723 entreprises contactées, 6926 entreprises ont livré des données complètes (population principale), 1867 entreprises ont livré uniquement le type d'entreprise (population périphérique), 3101 entreprises correspondent à des non-répondants, 5145 entreprises ont un statut inconnu et 1684 entreprises se sont révélées ne pas appartenir à la population-cible de la statistique (hors-cible). La population principale comprend les entreprises avec infrastructure propre dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 30 000 francs. Les entreprises appartenant à la population périphérique remplissent les conditions suivantes: chiffre d'affaire annuel inférieur ou égal à 30 000 francs; chiffre d'affaire annuel supérieur à 30 000 francs, mais avec absence d'infrastructure propre.

Accès aux prestations**Modes de réception des patients**

L'organisation des visites des patients varie peu selon le type de médecine pratiquée sur les sites. Les patients sont principalement reçus sur rendez-vous (sauf urgences). C'est le cas pour 74% des sites pratiquant la médecine de premier recours, 71% des sites pratiquant la médecine de premier recours et la médecine spécialisée et 89% des sites pratiquant la médecine spécialisée. L'autre forme d'organisation des visites pratiquée correspond à la réception des patients avec ou sans rendez-vous. 26% des sites pratiquant la médecine de premier recours, 28% des sites pratiquant la médecine de premier recours et la médecine spécialisée et 11% des sites pratiquant la médecine spécialisée reçoivent les patients avec ou sans rendez-vous. Moins de 1% des sites de cabinets médicaux et centres ambulatoires reçoivent uniquement sans rendez-vous.

Nombre de patients

Le nombre de patients ayant reçu au moins une prestation dans l'année est un indicateur de la taille des sites. Le nombre médian de patients était de 1179 pour les sites pratiquant la médecine de premier recours, de 992 pour les sites pratiquant la médecine de premier recours et spécialisée et de 400 pour les sites pratiquant la médecine spécialisée.

Contacts par patient

Un contact correspond à un patient recevant une prestation un jour donné dans l'année sur un site. Un patient correspond à une personne qui, sur l'année, a reçu au moins une prestation (consultation sur le site, consultation téléphonique, visite à domicile, prestation en l'absence du patient, etc.).

Le nombre moyen de contacts par patient varie en fonction du type de médecine pratiquée sur le site. Sur l'ensemble de l'année 2015, un site pratiquant la médecine de premier recours comptait 4,2 contacts par patient en moyenne. Sur un site pratiquant la médecine spécialisée, le nombre de contacts par patient était en moyenne de 5,9. Pour les sites avec offre mixte, la moyenne est de 4,8 contacts par patient.

Remise de médicaments au cabinet médical ou centre ambulatoire

Les cabinets médicaux et centres ambulatoires peuvent remettre des médicaments. Il peut s'agir de remise directe de médicaments (pharmacie de cabinet), laquelle nécessite une autorisation du canton, ou de médication primaire (pharmacie d'urgence).

En 2015, neuf cantons (FR, BS, AG, TI, VD, VS, NE, GE, JU) prévoyaient uniquement une remise des médicaments en pharmacie (sur ordonnance), même s'ils toléraient la dispensation directe dans certains cas exceptionnels. Dans ces neuf cantons, la part de sites pratiquant la remise directe de médicaments est inférieure à 8%, tandis que la part de sites pratiquant la pharmacie d'urgence est comprise entre 12% et 42%. Deux cantons (BE, GR) appliquent des systèmes mixtes. Dans ces deux cantons, environ 20% des sites remettent directement des médicaments. La pratique de la pharmacie d'urgence y est fréquente (BE: 48% des sites; GR: 66% sites). Dans tous les autres cantons, les médecins sont autorisés à remettre des médicaments à leurs patients. À l'exception du canton de Schaffhouse (20% des sites), dans ces cantons, plus de 50% des sites pratiquent la remise directe de médicaments.

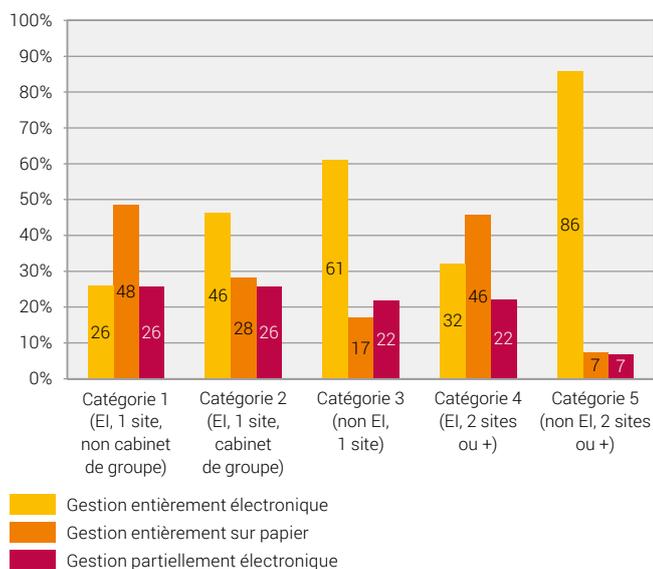
Infrastructure et équipement**Dossiers médicaux**

40% des sites de cabinet médical ou centre ambulatoire gèrent les dossiers médicaux de leurs patients entièrement sur papier, 25% en partie de manière électronique et 35% de façon entièrement électronique. Le mode de gestion des dossiers médicaux dépend du mode d'organisation des cabinets médicaux et centres ambulatoires (G3). La gestion exclusivement sur papier est prédominante parmi les cabinets médicaux en entreprise individuelle ne faisant pas partie d'un cabinet de groupe (catégorie 1; 48%) ou multi-sites (catégorie 4; 46%). Faire partie d'un cabinet de groupe (catégorie 2) est associé à une part plus élevée de cabinets gérant les dossiers médicaux de façon entièrement électronique (46%). Une majorité des sites des entreprises avec autre forme juridique gère les dossiers médicaux des patients de façon exclusivement électronique.

Mode de gestion des dossiers médicaux, en 2015

Selon la forme d'organisation des entreprises

G3



Source: OFS – MAS

© OFS 2018

Équipements et appareils

En 2015, 93% des sites de cabinet médical ou centre ambulatoire pratiquant la médecine de premier recours et 79% des sites pratiquant tant la médecine de premier recours que la médecine spécialisée possédaient au moins un des équipements ou appareils suivants: appareils à rayons X (analogique ou numérique), appareils à ultrasons, laboratoire (hématologie, chimie du sang, laboratoire minimal). La part de sites pratiquant la médecine spécialisée et possédant au moins un de ces appareils ou équipements est plus faible (39%). Les appareils et équipements médico-techniques peuvent être partagés avec d'autres cabinets médicaux et centres ambulatoires. 43% des sites pratiquant la médecine de premier recours, 33% des sites pratiquant la médecine de premier recours et spécialisée et 15% des sites pratiquant la médecine spécialisée partageaient au moins un de leurs appareils ou équipements avec d'autres cabinets médicaux et centres ambulatoires.

9% des sites offrant de la médecine spécialisée (médecine spécialisée uniquement ou médecine de premier recours et spécialisée) disposaient, en 2015, d'au moins un des locaux ou appareils suivants: salle d'opération, salle d'accouchement, IRM, CT-scanner, DEXA-scanner, PET-scanner, Gamma caméra (y.c. scintigraphie et scanner SPECT), accélérateur linéaire, lithotripteur, appareil pour angiographie, appareil pour dialyse.

Personnel médical

Nombre de médecins

Sur l'ensemble de l'année 2015, 17 599 médecins titulaires d'un diplôme de formation médicale de base (diplôme fédéral pour les médecins formés en Suisse), dont 37% de femmes, étaient actifs dans les cabinets médicaux et centres ambulatoires. Ils représentaient 14 044 équivalents plein-temps. Un équivalent plein-temps correspond à 10 demi-journées travaillées pendant une semaine d'activité moyenne du médecin.

Degré d'activité des médecins

Les médecins travaillent en moyenne 7,6 demi-journées pendant une semaine d'activité moyenne, en considérant l'emploi des médecins individuellement par site. L'activité moyenne par site des hommes (8,1 demi-journées par semaine) est supérieure à celle des femmes (6,7 demi-journées par semaine). Quel que soit le groupe d'âge, les hommes ont un degré d'activité supérieur à celui des femmes (G4). Hommes et femmes atteignent leur pic d'activité entre 55 et 64 ans.

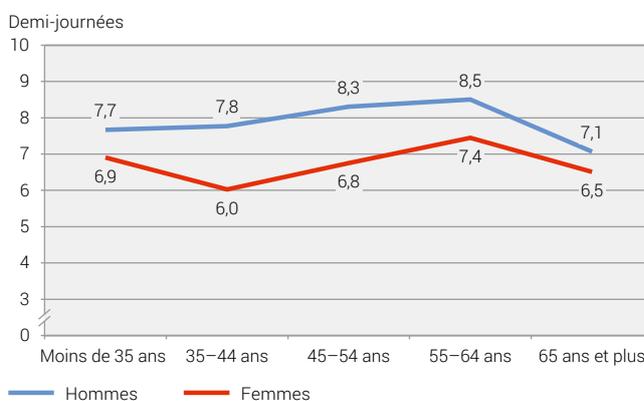
Plus le groupe d'âge considéré est jeune, plus la part de femmes est importante (G5). Les femmes représentent 68% des médecins âgés de moins de 35 ans, mais seulement 28% des médecins âgés de 55 à 64 ans. Si les femmes représentent 54% des médecins âgés de 35 à 44 ans, en équivalents plein-temps, elles n'en constituent que 47%, leur activité étant inférieure à celle des hommes (G4).

Les médecins dont l'activité principale correspond à la médecine de premier recours (titres de spécialiste: médecine interne générale et pédiatrie; médecin praticien) ont une activité moyenne par site de 7,7 demi-journées par semaine, proche de celui des médecins ayant indiqué une activité principale correspondant à la médecine spécialisée (7,5 demi-journées par semaine).

Activité moyenne par site des médecins titulaires d'un diplôme fédéral ou équivalent, en 2015

Selon le groupe d'âge et le sexe

G4



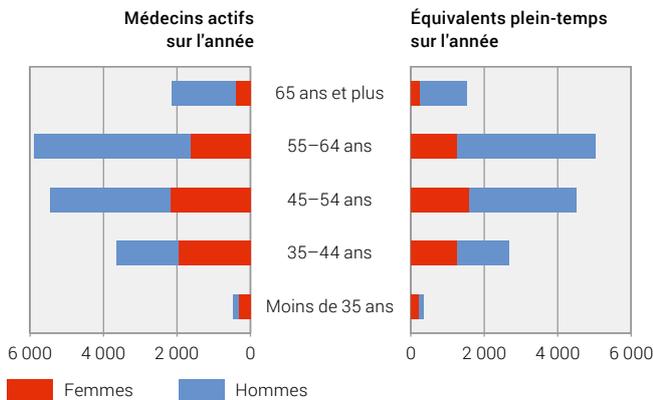
Source: OFS – MAS

© OFS 2018

Médecins titulaires d'un diplôme fédéral ou équivalent, en 2015

Selon le groupe d'âge et le sexe

G5



Source: OFS – MAS

© OFS 2018

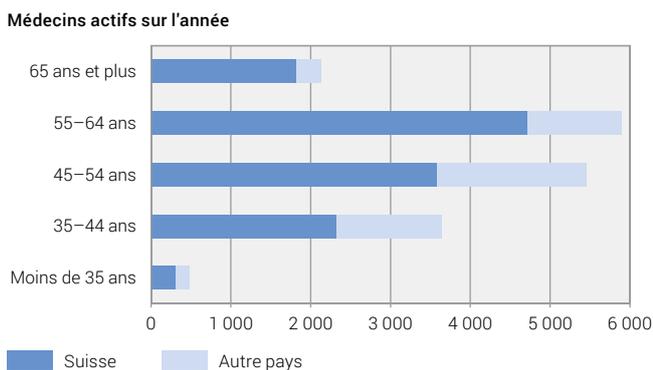
Provenance des diplômes des médecins

28% des médecins titulaires d'un diplôme de formation médicale de base ont obtenu leur diplôme dans un autre pays que la Suisse. 90% d'entre eux l'ont obtenu dans un pays de l'Union européenne. Ces médecins représentent 3672 équivalents plein-temps. Leur activité moyenne par site est de 7,1 demi-journées par semaine, contre 7,8 pour les médecins ayant obtenu leur diplôme de base en Suisse. 35% des médecins âgés de 54 ans et moins ont obtenu leur diplôme de formation médicale de base dans un autre pays que la Suisse (G6). Cette part est de 20% parmi les 55-64 ans.

Médecins titulaires d'un diplôme fédéral ou équivalent, en 2015

Selon le pays d'obtention du diplôme de base et le groupe d'âge

G6



Source: OFS – MAS

© OFS 2018

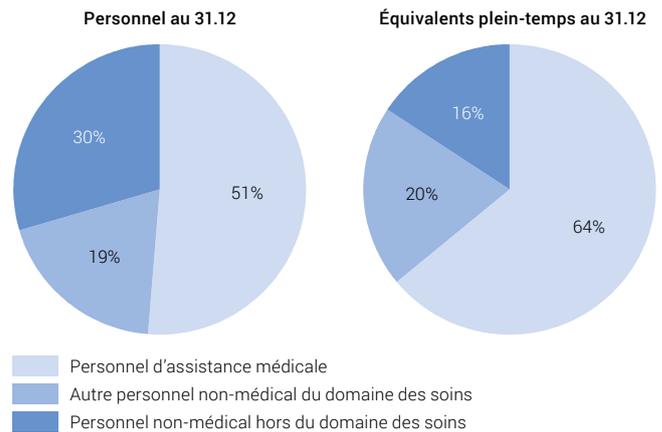
Personnel non-médical

Les cabinets médicaux et centres ambulatoires emploient diverses catégories de personnel non-médical. En 2015, 51 853 personnes étaient employées au 31.12 dans les cabinets médicaux et centres ambulatoires. Avec un taux d'activité moyen de 49%, elles représentaient un total de 25 192 équivalents plein-temps³.

Personnel non-médical, en 2015

Selon le groupe de professions

G7



Source: OFS – MAS

© OFS 2018

En 2015, 51% des employés au 31.12 correspondaient à du personnel d'assistance médicale et 19% à d'autres groupes de professions du domaine des soins (soins [y compris spécialisés], diagnostique [laboratoire, radiologie, etc.], technique opératoire, physiothérapie, psychothérapie déléguée, autres) (G7). 30% des employés étaient actifs hors du domaine des soins (direction commerciale, administration, économat, entretien des locaux, informatique, autres).

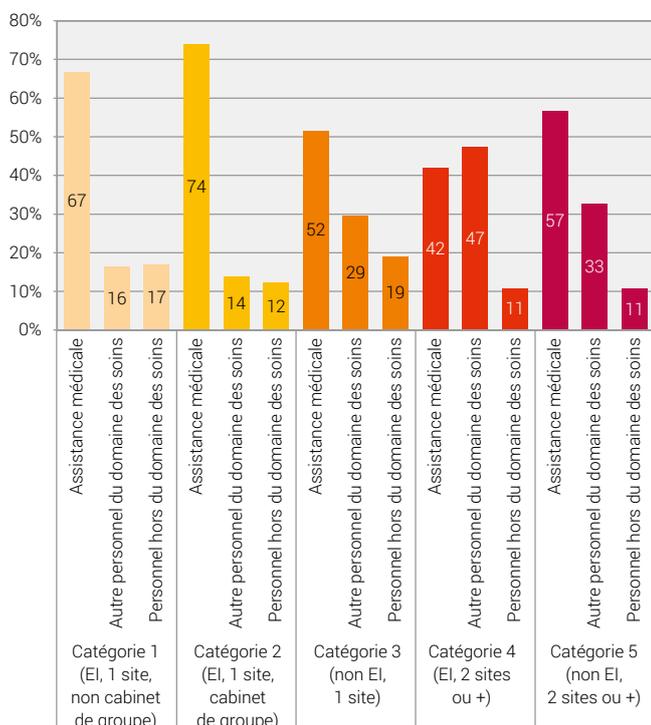
En termes d'équivalents plein-temps et en considérant l'emploi par site, le personnel d'assistance médicale représente 64% des équivalents plein-temps de personnel non-médical, le personnel des autres groupes de professions du domaine des soins 20% et le personnel non-médical hors du domaine des soins 16%. Le taux d'activité moyen du personnel du domaine des soins est de 58%.

La composition du personnel non-médical varie en fonction de la forme d'organisation des entreprises (G8). Les cabinets médicaux en entreprise individuelle avec un seul site (catégories 1 et 2) sont ceux où la part du personnel d'assistance médicale, en équivalents plein-temps, est la plus élevée, étant respectivement de 67% et 74%. Les cabinets médicaux et centres ambulatoires multi-sites (catégories 4 et 5) sont ceux où les parts de personnel non-médical du domaine des soins, hors personnel d'assistance médicale, sont les plus fortes. Elles sont de 47%

³ Les données sur le personnel non-médical sont recueillies sous forme agrégée. Pour chaque site et groupe de professions sont indiqués le nombre de personnes et le pourcentage de postes (jour de référence: 31.12).

Personnel non-médical en équivalents plein-temps, en 2015

Selon la forme d'organisation des entreprises et le groupe de professions **G8**



Source: OFS – MAS

© OFS 2018

et 33% respectivement. Les cabinets médicaux en entreprise individuelle multi-sites (catégorie 4) sont très fortement orientés vers la médecine spécialisée, tandis que les cabinets médicaux et centres ambulatoires multi-sites avec autre forme juridique (catégorie 5) se partagent entre médecine de premier recours et spécialisée (G2).

Les cabinets médicaux en entreprise individuelle ne comptant qu'un seul site et pratiquant la médecine de premier recours comptaient au 31.12 1,8 équivalent plein-temps de personnel non-médical en moyenne, dont 1,4 équivalent plein-temps de personnel d'assistance médicale (T2).

Offre de formation

Les cabinets médicaux et centres ambulatoires jouent un rôle dans la formation des médecins et d'autres professionnels de la santé. Ils peuvent offrir des formations post-graduées pour des médecins, des formations pour des étudiants en médecine ou être des entreprises formatrices (places d'apprentissage par exemple). En 2015, 39% des sites de cabinet médical ou centre ambulatoire proposaient au moins une de ces trois offres de formation. 22% des sites offraient des formations post-graduées, 17% des formations pour étudiants en médecine et 21% agissaient en tant qu'entreprise formatrice.

L'offre de places de formation et le type d'offre de formation offerte varient en fonction du type d'activité médicale pratiquée sur les sites. 31% des sites de cabinet médical ou centre ambulatoire pratiquant la médecine de premier recours offrent des places pour étudiants en médecine et 39% agissent en tant qu'entreprise formatrice. Ces parts sont de respectivement 5% et 5% pour les sites de cabinet médical ou centre ambulatoire pratiquant la médecine spécialisée.

Charges et produits

Charges et produits des cabinets médicaux et centres ambulatoires doivent être considérés différemment selon leur forme juridique (G9). Il s'agit de distinguer les entreprises dont la forme juridique est l'entreprise individuelle (EI) des entreprises avec une autre forme juridique. La différence essentielle a trait au statut du propriétaire du cabinet médical ou centre ambulatoire et à la notion de charges de personnel. Les médecins indépendants, propriétaires de leur cabinet médical en entreprise individuelle, ne sont pas considérés comme des salariés. Leurs revenus ne constituent pas des charges salariales.

Le montant total moyen des produits des cabinets médicaux en entreprise individuelle s'élevait à 545 000 francs en 2015. Le montant total moyen des charges était de 390 000 francs. En moyenne, les charges totales représentaient 72% du total des produits. Le montant total moyen des produits liés uniquement à l'activité du cabinet (prestations des médecins, prestations du

Équivalents plein-temps des cabinets médicaux en entreprise individuelle avec un seul site, selon le groupe de professions, en 2015

T2

	Médecine de premier recours	Médecine spécialisée	Médecine de premier recours et spécialisée
Total	1,8	1,0	1,5
Personnel du domaine des soins	1,6	0,8	1,3
dont Assistance médicale	1,4	0,6	1,0
dont Autre personnel du domaine des soins	0,2	0,2	0,2
Personnel hors du domaine des soins	0,2	0,2	0,3

Source: OFS – MAS

© OFS 2018

Structure des charges et produits des cabinets médicaux et centres ambulatoires

G9

CHARGES	PRODUITS
Charges de personnel <ul style="list-style-type: none"> – Salaires des médecins (EI: sans le propriétaire du cabinet) – Salaires du personnel de santé non médecin et du personnel administratif – Salaires du personnel restant – Charges sociales et prévoyance professionnelle (EI: sans le propriétaire du cabinet) – Achats de prestations de médecins – Autres charges de personnel 	Produits de l'activité du cabinet <ul style="list-style-type: none"> – Prestations médicales des médecins – Prestations du personnel non-médecin – Médicaments – Analyses de laboratoire – Moyens et appareils – Autres produits
Charges matérielles <ul style="list-style-type: none"> – Médicaments, matériel de laboratoire, moyens et appareils, autres charges 	Produits de l'activité hors du cabinet <ul style="list-style-type: none"> – Activités hospitalières des médecins – Autres prestations des médecins
Charges d'assurances <ul style="list-style-type: none"> – Assurances du cabinet – EI: Charges sociales et prévoyance professionnelle du propriétaire du cabinet 	Produits divers <ul style="list-style-type: none"> – Loyers, produits du capital – Paiements d'allocation en cas de perte de salaire ou de gain (EI: Sans le propriétaire du cabinet) – Autres produits
Charges diverses <ul style="list-style-type: none"> – Locaux, loyers, charges informatiques et administratives, véhicules, charges de capital, amortissements, autres charges 	

Source: OFS – MAS

© OFS 2018

personnel non-médecin, médicaments, analyses de laboratoire, etc.) atteignait 508 000 francs, dont 89% correspondaient à des produits de l'assurance-maladie obligatoire des soins.

Le montant total moyen des produits des cabinets médicaux et centres ambulatoires avec autre forme juridique s'élevait à 2,3 millions de francs. Le montant total moyen des charges était de 2,0 millions de francs. En moyenne, les charges totales représentaient 90% du total des produits. Le montant total moyen des produits liés uniquement à l'activité du cabinet atteignait 2,1 millions de francs, dont 74% correspondaient à des produits de l'assurance-maladie obligatoire des soins.

La structure des charges des cabinets médicaux en entreprise individuelle diffère de celle des cabinets médicaux et centres ambulatoires avec autre forme juridique, pour l'essentiel des SA et des SARL. Les charges de personnel, qui n'incluent pas la rémunération du propriétaire du cabinet, représentent 33% du total des charges des cabinets médicaux en entreprise individuelle. Les charges matérielles liées aux activités médicales en représentent 29%, les charges d'assurances du cabinet avec les charges sociales ou de prévoyance du propriétaire du cabinet 15% et les charges diverses (locaux, loyers, véhicules, amortissements, etc.) 23%. Dans les cabinets médicaux et centres ambulatoires avec autre forme juridique, les charges de personnel constituent 56% du total des charges, les charges matérielles liées aux activités médicales 23%, les charges d'assurance du cabinet médical ou centre ambulatoire 1% et les charges diverses 21%.

La structure des produits des cabinets médicaux en entreprise individuelle et des cabinets médicaux et centres ambulatoires avec autre forme juridique est pratiquement identique. Dans les cabinets médicaux en entreprise individuelle, 93% du total des produits proviennent de l'activité du cabinet (autres formes

juridiques: 94%), 6% de l'activité des médecins hors du cabinet (autres formes juridiques: 4%) et 1% correspond à d'autres sources de revenus (loyers, produits du capital, etc.), comme pour les autres formes juridiques.

E2: Méthode de pondération des résultats

Dans un premier temps, l'ensemble des entreprises correspondant à des cabinets médicaux et centres ambulatoires a été extrait du registre des entreprises et des établissements (REE) de l'OFS. Toutes les entreprises concernées ont été sollicitées pour participer au relevé. Il faut cependant compter en pratique avec une certaine part de non-réponse. De plus, le processus de collecte des données a permis d'identifier une proportion non négligeable d'unités hors-cible. Il est également resté un certain nombre d'entreprises pour lesquelles aucune forme de retour n'est parvenue à l'OFS et dont on ne sait pas si elles font partie ou non de la population cible. Des poids ont dû être calculés pour tenir compte des différents aspects du mécanisme de réponse et ont été ainsi attribués aux entreprises répondantes. À cet effet, des informations auxiliaires provenant de différentes sources de données administratives ont été utilisées pour modéliser le mécanisme de réponse. Il s'agit notamment d'informations géographiques, d'informations relatives à la classification générale des activités économiques de l'entreprise (NOGA), ou encore au nombre d'emplois. Ces informations auxiliaires ont été exploitées sur la base de régressions logistiques.

Bibliographie

1. Office fédéral de la statistique (2017). *Statistique des services de santé – La statistique des soins ambulatoires dans le cadre du projet MARS (Modules Ambulatoires des Relevés sur la Santé)*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Publication disponible sous: www.statistique.ch → Bases statistiques et enquêtes → Projets → Modules ambulatoires des relevés sur la santé (MARS)
2. Creiser, Charlotte (2018). *Analyse de la participation et de la population suite au premier relevé sur les données structurelles des cabinets médicaux et centres ambulatoires (MAS)*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
3. Balliana-Rohrer, S & Weigel, S (2015). *Pharmacies suisses 2015*. Berne: pharmaSuisse.

E3: Source des données

Le relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (statistique MAS) porte sur trois chapitres: sites, finances, personnes (annexe 193 de l'ordonnance sur les relevés statistiques). Les données sur les entreprises et leurs sites concernent les ressources techniques et l'infrastructure; elles caractérisent les différentes formes d'organisation et d'exploitation. Les données financières renseignent sur les charges et les produits et distinguent les produits LAMal des autres produits. Les données sur le personnel renseignent sur les ressources en personnel des cabinets médicaux et centres ambulatoires.

Le relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires est annuel, exhaustif et obligatoire. Il est réalisé à des fins statistiques (LSF, art. 23 LAMal) et de surveillance légale (art. 59a LAMal). Les données de l'année 2015 sont toutefois relevées et utilisées à des fins exclusivement statistiques.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Service d'informations Santé, OFS, tél. 058 463 67 00, gesundheit@bfs.admin.ch
Rédaction:	Frédéric Clausen, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	14 Santé
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
Page de titre:	section DIAM, Prepress/Print
Impression:	en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2018 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes d'imprimés:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Prix:	gratuit
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS:	1804-1500